



Assemblée générale

Distr. limitée
20 janvier 2011
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Comité consultatif

Sixième session

17-21 janvier 2011

Point 2 de l'ordre du jour

Demandes soumises au Comité consultatif découlant des résolutions du Conseil des droits de l'homme

M. Shiqiu Chen, M^{me} Chinsung Chung, M. Wolfgang Stefan Heinz, M. Latif Hüseyinov, M. Alfred Ntunduguru Karokora, M. Vladimir Kartashkin, M. Shigeki Sakamoto, M. Dheerujall Seetulsingh, M^{me} Halima Embarek Warzazi, M. Jean Ziegler, M^{me} Mona Zulficar: projet de recommandation

6/... Personnes disparues

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la décision 9/101 du Conseil des droits de l'homme, en date du 24 septembre 2008, intitulée «Personnes disparues», dans laquelle le Conseil a chargé le Comité consultatif de réaliser une étude sur les meilleures pratiques concernant les personnes disparues et de la lui soumettre à sa douzième session,

Rappelant aussi la décision 12/117 du Conseil des droits de l'homme, en date du 1^{er} octobre 2009, dans laquelle le Conseil a demandé au Comité consultatif de lui soumettre l'étude à sa quatorzième session,

Notant que le Comité consultatif a poursuivi, à sa quatrième session, tenue du 25 au 29 janvier 2010, ses délibérations sur la question des personnes disparues et a fait sien le rapport intérimaire établi sur le sujet par son groupe de rédaction sur les personnes disparues (A/HRC/AC/4/CRP.2/Rev.1),

Accueillant avec satisfaction les réponses soumises par les gouvernements au questionnaire que le secrétariat avait transmis, sous couvert d'une note verbale datée du 2 novembre 2009,

Rappelant la décision 14/118 du Conseil des droits de l'homme dans laquelle le Conseil a pris note du rapport susmentionné et a demandé au Comité consultatif d'achever l'étude sur les meilleures pratiques concernant les personnes disparues et de la lui soumettre à sa seizième session,

Notant également qu'à sa sixième session, tenue du 17 au 21 janvier 2011, le Comité consultatif a poursuivi ses délibérations sur la question des personnes disparues,

1. *Approuve* le rapport final sur les meilleures pratiques concernant les personnes disparues établi par son groupe de rédaction sur les personnes disparues (A/HRC/AC/6/2);

2. *Soumet* le rapport au Conseil des droits de l'homme pour examen à sa seizième session.
